

Rue Belliard 71 bte 2, B-1040 Bruxelles

Service Médiation

date 10.02.2023

notre réf. LC Int 10

votre réf.

Contact Jean-François Debavay - attaché

Téléphone 02 435 64 71

E-mail jean-
françois.debavay@iriscare.brussels

Concerne : Nouveaux montants d'allocations familiales en Allemagne

Madame, Monsieur,

Le Bundesagentur für Arbeit - Familienkasse-Direktion nous informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, les montants des allocations familiales ont augmenté et s'élèvent à 250.00 € par enfant.

À partir du 1^{er} janvier 2023, la différenciation en fonction de l'ordre de naissance est abandonnée, de sorte que les allocations familiales pour le premier enfant sont au même niveau que celles pour les enfants suivants.

Les prestations supplémentaires qui relèvent des prestations familiales ne sont pas encore connues pour 2023.

Je vous remercie de votre collaboration.

Bien à vous,



Tania Dekens
fonctionnaire dirigeant